

Le décrochage scolaire ne cesse d'augmenter

Plus de 23.000 élèves ont présenté au moins neuf demi-jours d'absence scolaire entre août et décembre 2022. C'est 32,5 % de plus que l'an dernier et 90,5 % de plus qu'en 2019.

CHARLOTTE HUTIN
ERIC BURGRAFF

Quand j'approchais de l'école, je me sentais bloqué physiquement. Impossible de passer la grille. A d'autres périodes, je devais quitter la classe à cause de douleurs, allant de maux de dos aux vomissements. Titouan, 17 ans, a, pendant plusieurs années, dû faire face au décrochage scolaire. En cause, dit-il, de l'anxiété sociale, un désintérêt pour certaines matières et un sentiment d'isolement. Alors qu'il est rescolarisé depuis septembre 2022, « le stress à l'idée d'aller à l'école est toujours présent », avoue l'adolescent. « Tous les matins, je dois prendre le temps de me calmer avant de démarrer. »

Alors que la crise sanitaire ne crée plus la pagaille dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'absentéisme, lui, continue son envolée. Entre la rentrée d'août 2022 et le 15 décembre de la même année, 23.061 élèves (de la maternelle au secondaire) étaient signalés auprès du Service du droit à l'instruction. Autrement dit, 2,6 % des élèves scolarisés en Communauté française sont en situation d'absentéisme. C'est 32,5 % de plus qu'en décembre 2021 et 90,5 % de plus qu'en 2019. Déjà l'an dernier, la ministre de l'Éducation, Caroline Désir, s'inquiétait des dégâts causés par la pandémie. Face à cette nouvelle hausse, la socialiste évoque « la complexification des relations école-famille » depuis la crise covid.

Si l'accroissement de l'absentéisme cible tous les niveaux d'enseignement, il est particulièrement saillant dans l'enseignement secondaire ordinaire (+33,5 %). « Les élèves du degré supérieur sont complètement en perte de sens », appuie Anthony Spiegeler, directeur de l'école Nespa à Genappe. « A la rentrée, beaucoup d'élèves n'osaient plus rentrer dans l'école. Ils devaient littéralement être accompagnés par la main. »

Le directeur avance deux motifs : les retombées de la crise sanitaire et la présence, de plus en plus massive, des réseaux sociaux dans la vie des jeunes. « Les jeunes se créent des discussions WhatsApp de classe. Lorsqu'un élève n'y est pas invité, il peut rapidement se sentir exclu. Les jeunes déjà fragilisés



Si l'accroissement de l'absentéisme cible tous les niveaux, il est particulièrement saillant dans l'enseignement secondaire ordinaire. © DR

peuvent se sentir exclus. »

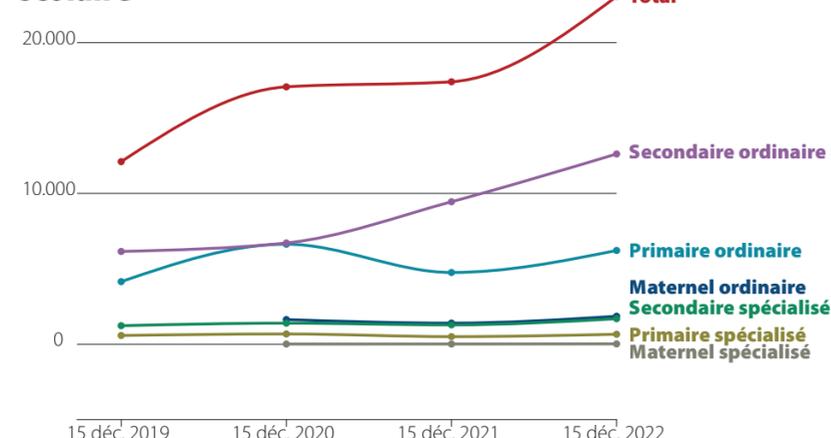
En primaire, les motifs d'absence sont plutôt du ressort des parents. « Depuis la crise sanitaire, les parents préfèrent garder leur enfant pour un oui et pour un non », témoigne Christine Toumpsin, directrice de l'Institut Notre-Dame à Anderlecht. « Ce sont toujours des excuses qui montrent que certains parents ne voient pas l'intérêt de l'école. »

Un plan contre le décrochage

Cette situation, qualifiée d'exponentielle, commence à inquiéter des députés de la majorité gouvernementale. « Le Pacte d'excellence prévoit pourtant une diminution du décrochage scolaire de 50 % d'ici 2030 », tient à rappeler Stéphanie Cortisse, députée libérale. Le Pacte d'excellence tel qu'approuvé en 2017 prévoit justement des recommandations en la matière. Prévention, intervention, compensation... La stratégie de lutte contre le décrochage scolaire peut se résumer en ces trois items. Elle prend corps, en ce moment, dans un « plan global de lutte contre le décrochage » dont les grandes lignes ont été validées par le gouvernement mi-janvier. Il préconise notamment un « repérage précoce des comportements annonciateurs et la prise en charge rapide des élèves à risque ». L'ensemble des dispositions implique, tôt ou tard, une collaboration étroite entre les directions, les enseignants, les CPMS, les services d'accrochage scolaire, l'aide à la jeunesse, voire les services de protection de la jeunesse.

Préalablement à ce plan, de nouvelles dispositions seront implémentées dans l'organisation. Primo : la mise à disposition d'une nouvelle application pour détecter des absences injustifiées dès le premier demi-jour. Secundo : l'envoi automatique et immédiat aux parents d'un rappel à la loi pour tout élève dépassant 9 demi-jours d'absence. Tertio : à partir du dixième demi-jour d'absence, convocation des parents par la direction de l'établissement, afin de réitérer les obligations légales et d'entamer un dialogue constructif sur la manière de remédier au problème. Le tout devrait être d'application à la rentrée 2024. En espérant que le décrochage ne s'envole pas d'ici là...

Evolution du nombre d'élèves signalés pour absentéisme scolaire*



Et si l'Intercommunale incendie venait sauver les finances de la Ville ?

La Ville de Liège est en conflit avec l'Iile, estimant ne pas devoir payer les cotisations de responsabilisation des pompiers pensionnés. Enjeu : 23 millions d'euros.

STÉPHANE VANDE VELDE

Quoi de mieux pour éteindre un incendie que de faire appel aux... pompiers. C'est, du moins, ce qu'ont dû se dire les membres du collège communal de Liège en se tournant vers l'Iile (l'Intercommunale incendie de Liège et environs) pour boucler son budget 2023 (ou, du moins, lui donner un peu d'air).

Pour cela, il faut revenir en arrière. En 1992 précisément. Année de la création de l'Iile (une exception liégeoise puisque partout ailleurs en Wallonie, les pompiers sont regroupés en zone de secours, et pas en intercommunale). Cette année-là, pour constituer cette intercommunale qui regroupe 20 communes, toute une série de pompiers sont transférés du service incendie de la Ville de Liège à l'intercommunale. Les hommes. Mais pas leur pension.

Quelques années plus tard, lorsque la loi Daerden est votée, voilà les communes obligées de payer les cotisations de responsabilisation (due par le pouvoir local, dont le montant financé par la cotisation de base n'est pas suffisant pour payer les pensions de son personnel statutaire à la retraite). Ce que conteste depuis des années la Ville de Liège, qui ne comprend pas pourquoi elle doit s'acquitter des pensions des pompiers de l'intercommunale à la place de celle-ci.

Le SPF Pensions, qui refuse de trancher, comprend néanmoins le point de vue de la Ville de Liège. Mais pas l'intercommunale, qui explique que cela ne fait pas partie de la convention initiale de 1992. Ce à quoi la Ville réplique en disant que ça ne pouvait pas être dans la convention puisque la loi Daerden n'avait pas encore été votée. Bref, un dialogue de sourd, qui dure depuis une décennie. Au point que la somme réclamée par la Ville ne cesse de gonfler avec les années, atteignant désormais les 23 millions d'euros (mais même sur le montant, les deux parties

n'ont pas la même grille de lecture).

Et comme la Ville de Liège souffre financièrement et craint un nouveau plan de gestion, elle lorgne fameusement sur ce magot pour boucler son budget.

Un accord, ou un procès ?

Il n'y a donc plus qu'un mois pour arriver à un accord entre les deux parties. Au risque de ? De voir la ville assigner l'intercommunale (dont elle fait partie) en justice. Ce qui reviendrait à s'attaquer soi-même. Au risque également de toujours plus s'empêtrer dans les tracas financiers. Rendez-vous

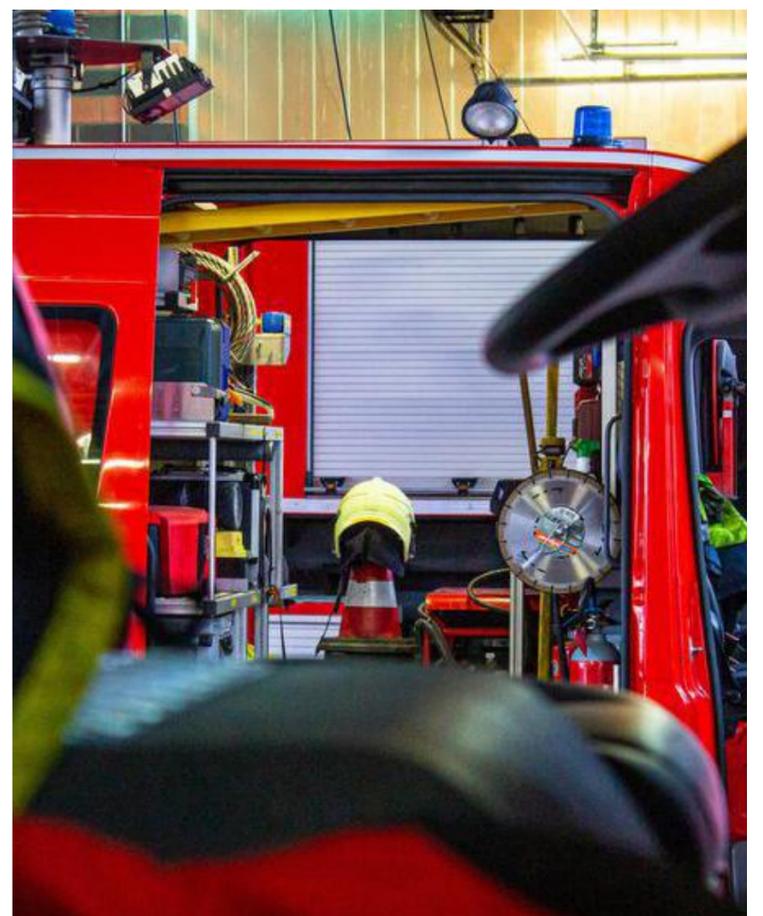
48

En millions d'euros : ce sont les réserves dont dispose l'Iile, ce qui lui permettrait d'amortir plus facilement la dépense (même si certains administrateurs estiment que cet argent ne doit pas servir au remboursement).

compte : les 23 millions ont déjà été inscrits dans les recettes du budget de... 2022, avant même qu'il n'y ait un accord entre les deux parties. Car si le président de l'intercommunale, Michel Faway (PS), s'y attelle ardemment, il est toujours coincé entre deux chaises, lui qui siège également au conseil communal de Liège. Il doit donc défendre les intérêts de l'intercommunale tout en restant loyal à ceux de sa ville, exsangue.

A l'opposé, l'Iile, contrairement à la Ville de Liège, qui fut longtemps son plus gros contributeur avant d'être remplacée par la province, dispose de réserves de 48 millions d'euros disponibles auprès d'Ogeo Fund, ce qui lui permettrait d'amortir plus facilement la dépense (même si certains administrateurs estiment que cet argent ne doit pas servir au remboursement).

Alors, un accord, ou un procès ? Certains administrateurs préfèrent s'en remettre à un arbitrage juridique. Difficile à rendre avant le bouclage du budget liégeois. A l'intercommunale, le prochain conseil d'administration pourrait donc déboucher sur un vote. Où chaque voix comptera, la division régnant même à l'intérieur des partis. Sans oublier que l'accord ne réglerait pas seulement le passif. « Si on dit oui pour le passé, on dit aussi oui pour le futur », conclut un administrateur.



Un dialogue de sourds, qui dure depuis une décennie. © THOMAS MICHELS/BELGA